

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Janvier 2009

---

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES FINANCES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/01

OBJET : Orientations budgétaires pour l'exercice 2009.

Tous cantons.

**RÉSUMÉ** : C'est dans le cadre d'une activité économique française en recul que le budget 2009 devra être arrêté - récession industrielle, crise immobilière et destructions d'emplois- avec toutes ses conséquences négatives sur l'évolution des recettes du Département. Dans ce contexte, l'insuffisante compensation des transferts de charges liés aux compétences décentralisées qui s'élève en cumul depuis 2004 à fin 2008 à plus de 75 millions d'euros pour la Seine-et-Marne devient insupportable pour les finances du Département. Le remboursement de cette somme a été demandé à l'Etat car le Département a la volonté de maintenir à un haut niveau les services dont ont besoin les Seine-et-Marnais : déplacements, solidarité sociale et territoriale, jeunesse et éducation, environnement. Tel est le sens des orientations budgétaires pour 2009 qui sont soumises à débat.

Le débat d'orientations budgétaires, prévu par l'article L 3312-1 du code général des collectivités territoriales est, chaque année, avant l'examen du projet de budget primitif, un moment fort de la vie de notre assemblée car il permet de présenter les priorités de l'action départementale pour l'année à venir et de les situer, non seulement dans un contexte global, mais aussi au regard de la situation et de la stratégie financière du Département.

L'année 2008 a été marquée par un environnement économique international particulièrement dégradé, en raison tant de la hausse du prix des matières premières, notamment du pétrole, des produits alimentaires de base et de l'euro, que des incertitudes nées de la crise financière initiée aux Etats-Unis à l'été 2008 et qui a atteint son paroxysme fin septembre-début octobre.

En France, pour 2008, la croissance a marqué le pas, moins de 1 % (0,8 % pour l'INSEE), avec une hausse des prix qui atteint en moyenne 2,9 %, et cette situation nationale impacte très négativement les recettes des collectivités locales alors que l'Etat, poussé par la volonté de réduire ses propres déficits, diminue de plus en plus ses concours financiers.

Les Départements sont donc exposés à une forte dégradation de l'évolution de leurs ressources alors que leurs charges, et en particulier celles qui leur ont été transférées par l'Etat, sont structurellement dynamiques.

C'est pourquoi, le Premier Ministre a été saisi par courrier de la dette de l'Etat envers le Département de Seine-et-Marne qui s'élève en cumul depuis 2004 à plus de 75 millions d'euros au titre de l'insuffisante compensation des charges issues des compétences transférées.

L'effet de ciseaux entre dépenses et recettes est ainsi d'une brutalité sans précédent, singulièrement pour les Départements qui ont en charge la politique d'action sociale.

Pour le Département de Seine-et-Marne, le budget 2009 se présente donc, dans un environnement très contraint, particulièrement délicat à élaborer car il n'est pas question de stopper ou diminuer les services qui sont si utiles au quotidien des Seine-et-Marnais ou de réduire la capacité d'investissement du Département dans le contexte actuel de ralentissement économique, mais il faut cependant maintenir les grands équilibres des finances départementales.

C'est pourquoi la présentation du projet de budget 2009 à l'assemblée départementale a été repoussée à la séance du 27 mars 2009 afin permettre de disposer des informations les plus précises en termes de recettes, et notamment de la réponse de l'Etat à notre demande de remboursement de la dette de 75 millions d'euros qu'il a envers la Seine-et-Marne.

**1. Le budget 2009 s'inscrit dans un contexte économique et financier particulièrement dégradé, au niveau national comme international, ayant un effet négatif sur les recettes du Département et alourdissant ses charges financières.**

**1.1 Une crise, d'abord financière, qui atteint dorénavant l'économie réelle.**

La crise des subprimes, née en 2007 aux Etats-Unis, a déclenché une crise financière sans précédent qui se caractérise par une crise de confiance et de liquidité.

Dans un contexte incertain et mouvant, les banques ne se font plus confiance entre elles et refusent de se prêter, les investisseurs sont défiants, ce qui engendre une crise de liquidité qui pénalise le crédit et porte atteinte à l'activité économique.

C'est ainsi que cette crise initialement financière devient une crise économique mondiale.

Au troisième trimestre 2008, l'activité des économies avancées s'est repliée (-0,2 % après +0,2 % au deuxième trimestre), sous le coup notamment de la contraction de l'investissement des entreprises et de la consommation des ménages. Cette baisse a touché les principales économies, Etats-Unis (-0,1 %), Japon (-0,5 %), Royaume-Uni (-0,5%) et la zone euro (-0,2 %) avec -0,5 % tant en Allemagne qu'en Italie (source INSEE).

Le ralentissement mondial affecte désormais également les pays émergents avec une croissance qui a fléchi en Inde, en Russie, au Brésil et en Chine.

Pour la zone euro, l'OCDE a revu fin novembre ses projections avec un taux de croissance du PIB en volume ramené pour 2008 à 1,0 % (contre +1,7 % puis +1,3 % précédemment) et pour 2009 la prévision est de - 0,6 %.

L'inflation devrait connaître un repli important puisqu'à l'horizon 2009 la hausse des prix à la consommation ne dépasserait guère 1 % en glissement annuel aux Etats-Unis et en zone euro.

Tous les prévisionnistes soulignent l'extrême incertitude qui entoure les perspectives économiques en raison de la difficulté à cerner le rythme auquel la crise des marchés de capitaux - responsable au premier chef du ralentissement économique- pourra être surmontée.

L'économie française a suivi les mêmes évolutions avec une baisse du PIB sur le deuxième trimestre 2008 de - 0,3 % et une légère hausse de 0,1 % au troisième trimestre. Les enquêtes de conjoncture conduisent à chiffrer le repli attendu de l'activité à - 0,8% au quatrième trimestre 2008 puis - 0,4 % au premier trimestre 2009. Au deuxième trimestre 2009, la baisse de

l'activité pourrait être en partie atténuée (-0,1 %) si le plan de relance produit ses effets et si l'action des banques centrales et des Etats se révèle efficace pour apaiser les tensions financières.

Dans le sillage de la contraction de l'activité, l'économie française continuerait de perdre des emplois début 2009. Dès lors le taux de chômage continuerait de monter. Il s'élèverait à 8,0 % au deuxième trimestre 2009 (source INSEE) et 8,2 % à fin 2009 (source HSBC)

En France, la forte baisse des prix des produits énergétiques, et, dans une moindre mesure des produits alimentaires, entraînerait une décrue marquée de l'inflation. La hausse des prix sur un an n'atteindrait plus en 2009 que 1,5 % après 2,9 % en 2008.

La consommation des ménages peinerait, selon les experts, à redémarrer en 2009, privant la croissance française de son principal moteur. Les dépenses des ménages devraient être pénalisées par la hausse du chômage, le durcissement des conditions du crédit au logement et les pertes récentes en termes de pouvoir d'achat.

Enfin, l'investissement productif devrait à nouveau ralentir en 2009 (+ 0,8 %, après +2,2 % en 2008), la reprise des investissements productifs serait freinée par la réduction des marges financières à la disposition des entreprises. Le gouvernement retient quant à lui l'hypothèse d'une stabilisation de l'investissement productif (+ 2,0 %), dans le cas d'une reprise de la demande intérieure adressée aux entreprises.

Conjoncture économique atone et resserrement des conditions du crédit font que les capacités financières des entreprises marquent le pas : les transactions de bureaux connaissent une baisse continue. Au cours des 6 premiers mois de 2008, le marché des bureaux franciliens par exemple enregistre un recul de 19 % par rapport au 1er semestre 2007. Au premier semestre 2008, le volume d'investissement immobilier par les entreprises a même été divisé par deux par rapport au premier semestre 2007 (le plus bas depuis 2005).

La baisse de l'investissement résidentiel s'accentuerait en 2009 en raison de la nouvelle diminution de la solvabilité des ménages, déjà à un niveau historiquement faible.

## **1.2 Une crise qui impacte négativement les recettes départementales et alourdit les frais financiers.**

### **1.2.1 La conjoncture économique impacte les recettes des départements.**

La fiscalité indirecte des départements est exposée aux aléas de la conjoncture.

Les tendances pour 2008 font craindre une baisse du produit des droits de mutation pour les départements de l'ordre de 590 millions d'euros (environ - 6 %) et pour le Département de Seine-et-Marne, cette baisse est de 9,2 millions d'euros par rapport au produit 2007 qui était de 182,8 millions d'euros (soit - 5 %). La prévision pour 2009 est actuellement de 168 millions d'euros, susceptible d'être révisée à la baisse d'ici la présentation du projet de BP 2009.

En effet, l'inflexion du produit des droits de mutation peut être encore plus forte si la restriction des prêts à l'immobilier et la baisse de la valeur des biens se poursuivent, facteurs qui peuvent également, en matière d'impositions directes, ralentir l'évolution du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Par ailleurs, même si la taxe professionnelle est de plus en plus « forfaitisée » du fait des dégrèvements et allègements accordés par l'Etat et qui font l'objet de dotations de compensations aux collectivités, son produit demeure encore fort sensible aux effets de la conjoncture économique.

Or, dans le même temps, les marges de manœuvre des départements sur les dépenses transférées par l'Etat, si elles existent, sont relativement faibles : le coût total du RMI reste fortement

corrélé au taux de chômage, le niveau du RMI ou de l'APA reste fixé par le gouvernement, le nombre de bénéficiaires de l'APA est une donnée exogène pour le département.

Le transfert aux départements de la charge de l'allocation de parent isolé (API) dans le cadre du revenu de solidarité active (RSA) vient confirmer cette tendance.

Concernant l'assiette de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), elle n'a connu aucun dynamisme depuis son transfert aux départements, l'Etat ayant conservé la fraction la plus évolutive, celle portant sur les contrats d'assurance maladie.

La consommation de carburants a connu une très nette diminution avec l'augmentation des prix à la pompe et la TIPP, assise sur les volumes et non sur les prix, est restée à sa dotation plancher et cette situation est appelée à perdurer avec les habitudes de consommation prises et l'attention que portent les consommateurs au poste carburant dans leur budget.

Au total, on constate un décalage structurel entre l'évolution des recettes et celui des dépenses qui pèse très lourdement sur le taux d'épargne des départements.

Il y a un effet de ciseaux fort, brutal entre l'évolution des recettes et des dépenses qui provoque une réduction des soldes d'épargne des départements ce qui pèse sur leur capacité à investir.

Compte tenu du poids des collectivités locales dans l'investissement public, l'effet récessif de cette situation n'est pas à exclure.

Or, le recours à l'emprunt, dans cette période de crise financière, est non seulement plus difficile mais aussi plus coûteux en termes de charges financières.

### **1.2.2. La gestion et l'impact de la crise financière pour le Département.**

L'agence Fitch a décerné en 2008 au Département de Seine-et-Marne la meilleure note possible sur sa dette à court terme, à savoir la note « F1+ » et, sur sa dette à long terme, la note « AA » perspective stable, qui se situe dans le haut de l'échelle de notation des collectivités locales.

Cette notation est précieuse dans le contexte de crise actuelle, avec des investisseurs très prudents qui recherchent le risque minimal.

Même avec une situation financière jugée comme saine, le coût de la ressource financière externe que nous avons besoin de mobiliser augmente avec la dégradation des conditions de financement liées à la crise.

En 2007, le taux moyen de la dette s'est établi à 4,1 %, et la stratégie de gestion de la dette a visé à sécuriser l'exposition de la dette au risque de taux.

Dès lors, malgré la forte hausse de taux d'intérêt entamée en 2007 et qui s'est prolongée jusqu'au second semestre 2008, le taux moyen de la dette départementale a été contenu à 4,39 % en 2008.

Les conditions de financement sont cependant dégradées par rapport à celles avant crise car les marges demandées par les établissements prêteurs ont augmenté dans des proportions impressionnantes, mais les taux d'intérêt amorcent une décrue importante.

## **2. Des décisions gouvernementales qui font peser une contrainte très lourde sur nos recettes dans un contexte de plus forte dépendance à l'évolution des dotations de l'Etat.**

Depuis 5 ans, les départements ont connu une très forte mutation de leur profil financier, tant dans la nature de leurs recettes que dans la structure de leurs dépenses.

## **2.1 La modification de la structure des recettes.**

Notre pouvoir fiscal s'est dégradé : la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle) constitue la seule ressource pour laquelle les départements bénéficient encore d'une autonomie, celle de pouvoir voter le taux de l'impôt.

Alors que le produit de la fiscalité directe (hors compensations) représentait 47 % des recettes réelles de fonctionnement en 2003, elle pèse moins de 41 % en 2007 (cf. les comptes administratifs 2003 et 2007)

Les compétences transférées par l'Etat ont en effet été financées par l'affectation de taux ou de tarifs de fiscalité nationale, non localisée, et sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir de décision.

Au sein même des quatre taxes directes locales, le pouvoir de décision des départements a été réduit par un moindre effet de levier des taux d'imposition et la taxe professionnelle en est un bon exemple : après la suppression de la part salaires de son assiette et sa transformation en dotation de l'Etat entre 1999 et 2003, le plafonnement de son produit à 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise a particulièrement affecté le pouvoir fiscal des départements.

Et cette réforme n'a pas encore produit tous ses effets compte tenu du décalage de deux ans constaté sur les déclarations des entreprises.

Les charges transférées ces dernières années par l'Etat n'ont été compensées ni par de la fiscalité directe, ni même par de la fiscalité indirecte mais par une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ou de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) dont nous ne déterminons ni les bases, ni les taux.

L'Etat a procédé également depuis de nombreuses années à des modifications de la fiscalité locale par voie d'exonérations et de dégrèvements décidés par lui pour alléger l'effort fiscal des contribuables locaux.

Or le gouvernement semble vouloir considérer dorénavant ces dégrèvements comme une subvention aux collectivités locales et, ce faisant, en les assimilant à des dotations, indexées au mieux sur l'inflation, il se prépare à réduire encore notre autonomie fiscale.

L'accroissement de la part de nos recettes issues de dotations de l'Etat pourrait assurer, en théorie, plus de prévisibilité et de sécurité dans la progression de nos ressources : il n'en est rien et on assiste au contraire à une fragilisation de nos ressources.

## **2.2 Un coup sévère est porté par le gouvernement aux dotations versées par l'Etat au titre de 2009.**

La loi de finances pour 2008 a d'ores et déjà engagé un mouvement de désindexation progressive des dotations de l'Etat aux collectivités locales : le remplacement du pacte de croissance et de solidarité (avec une indexation sur l'inflation et un tiers de la croissance) par un contrat de stabilité dont l'enveloppe est indexée sur la seule inflation n'est probablement qu'un début.

La progression au sein de cette enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est remise en cause dans la loi de finances pour 2009.

En effet le périmètre de cette enveloppe a été élargi à tous les transferts de l'Etat aux collectivités locales, y compris le FCTVA et le produit des amendes de police.

Dès lors cette enveloppe devient une contrainte qui oblige à compenser l'évolution de nouvelles lignes très dynamiques, intégrées en son sein, par le gel voire la baisse de toutes les autres composantes.

L'augmentation apparente annoncée de 2% des concours de l'Etat aux collectivités locales en 2009 est dès lors fictive, puisque cette augmentation provient quasi exclusivement de la prise en compte du FCTVA dont les règles ne seront pas modifiées en 2009 mais dont la réforme est évoquée pour l'an prochain dans un objectif évident de plafonnement.

L'ensemble des dotations et participations de l'Etat, y compris allocations compensatrices, pourraient s'élever en fonctionnement à hauteur de 181,8 millions d'euros en 2009 contre 179,5 millions d'euros au BP 2008 et 181,5 millions d'euros après DM2 de 2008 : les évolutions seraient donc de 1,3 % de BP à BP et de 0,2 % seulement de crédits inscrits 2008 à l'estimation 2009.

Dès lors l'évolution de ces dotations ne permettra même pas le maintien de notre pouvoir d'achat en 2009.

### **2.3 Des transferts de compétences insuffisamment compensés depuis 2004**

Depuis 2004 et y compris les crédits 2008, l'institution départementale aura consacré plus de 403 millions d'euros aux dépenses issues de la décentralisation : RMI, personnels TOS des collèges, voirie nationale transférée et FSL notamment.

Les produits transférés par l'Etat sur la même période, y compris l'évaluation 2008, sont de 327,3 millions d'euros.

Le Département a donc dû dégager plus de 75 millions d'euros de crédits pour financer l'insuffisante compensation des charges issues des transferts de compétences opérées ces dernières années.

Années	Dépenses	Recettes	Ecart annuel	Ecart cumulé
2004	54 524,1	53 550,2	- 973,8	- 973,8
2005	63 236,7	48 685,7	-14 551,0	- 15 524,8
2006	75 339,7	60 421,7	- 14 918,0	- 30 442,8
2007	90 283,7	71 340,6	- 18 943,1	- 49 385,9
2008 (prév.)	119 815,3	93 337,4	- 26 477,9	-75 863,8

En milliers d'euros

La couverture, partielle, de cette sous-compensation a été possible au cours des trois exercices passés par des recettes exceptionnelles qui ne seront pas renouvelées en 2009 : la compensation fiscale de l'Etat sur Eurodisney, le produit du bail emphytéotique administratif sur les gendarmeries.

L'Etat a accumulé une lourde dette envers notre département, et il lui a été demandé de l'honorer au moment où il rogne sur l'évolution des ses dotations aux collectivités locales.

Car nous ne nous résignerons pas à réduire dans le projet de budget 2009 le niveau de services aux habitants seine-et-marnais dans le cadre de nos grandes compétences : l'action sociale, les collèges et les routes.

Pas plus que nous réduirons nos investissements, ce qui équivaldrait à ajouter de la crise à la crise, tout comme ne peut être remise en cause notre politique de soutien aux communes et aux associations.

Partout où il sera possible d'optimiser la dépense publique, il y sera procédé dans le cadre du projet de budget 2009 et le niveau de la fiscalité 2009 sera arrêté à celui le plus adapté assurant la compatibilité de nos priorités avec la nécessaire préservation des équilibres financiers de notre collectivité, en tenant compte de la réponse de l'Etat à notre légitime demande sur les charges non compensées de la décentralisation.

### **3. Les priorités pour 2009 et les équilibres financiers attendus**

#### **3.1 L'amélioration et la dynamisation de l'offre de déplacements**

C'est une priorité pour le Conseil général car le territoire départemental, qui représente la moitié de la surface de l'Ile-de-France, génère des besoins de mobilité considérables.

Les modes doux et les transports en commun seront privilégiés pour permettre aux Seine-et-Marnais d'accéder dans les meilleures conditions au lieu d'exercice de leur activité professionnelle et, de manière plus générale, aux services indispensables à leur vie quotidienne

La montée en charge depuis 2004 des crédits de fonctionnement consacrés aux transports illustre l'engagement du Département :

CA 2004 : 26,2M€  
 CA 2005 : 31,2 M€  
 CA 2006 : 33,9 M€  
 CA 2007 : 35,1 M€  
 Crédits inscrits 2008 : 36,9 M€

Pour 2009, les crédits de fonctionnement devraient s'élever à 42 M€ environ soit une évolution de près de 14 % par rapport aux crédits ouverts en 2008.

Faire des déplacements une priorité absolue pour les habitants, c'est aussi intervenir en faveur de la qualité du maillage routier.

Malgré les contraintes financières, nous maintiendrons à un niveau appréciable les crédits d'investissement en faveur de la voirie (près de 80 M€ contre 73,6 M€ en 2008) en veillant à la performance et la sécurisation des infrastructures routières.

En fonctionnement, la politique d'exploitation et d'entretien du réseau routier fera l'objet de la définition de niveaux de services différenciés en fonction de chaque catégorie de voie et tous emprunts d'exigences de développement durable (zéro phyto, fauchage...).

Une optimisation des crédits sera aussi recherchée et la dotation de fonctionnement pourrait être de l'ordre de 11 millions d'euros.

#### **3.2 Les politiques en direction des jeunes constituent, dans leurs différentes composantes, la préoccupation majeure du Département.**

La Seine-et-Marne est le département le plus jeune d'Ile-de-France avec 300 000 jeunes âgés de moins de 18 ans et nos concitoyens attendent des services performants pour leurs enfants, depuis l'accueil de la petite enfance jusqu'à l'enseignement.

Relèvent de la politique sociale, la petite enfance et la protection de l'enfance et, en investissement, dans le cadre du plan « 1 000 places pour la petite enfance », des crédits de paiement à hauteur de 0,5 M€ environ permettront de financer la création de plus de 180 places.

En fonctionnement, le budget 2009 ouvrira, avec des crédits de plus de 17 M€, la possibilité d'intervenir en faveur de plus de 7 600 places d'accueil de la petite enfance (8,5 M€

estimés), de doter l'aide financière « Bébébonus 77 » (4,7 M€ environ), mais aussi de conforter notre intervention en faveur des relais assistantes maternelles et de la formation des assistantes maternelles.

Concernant la protection de l'enfance, l'accueil en famille et en établissements devrait mobiliser un volume de crédits de l'ordre de 137 millions d'euros, contre 134,2 M€ au BP 2008.

La progression du nombre d'enfants accueillis s'est ralentie en 2008 même si l'accueil des jeunes majeurs a fortement progressé : les jeunes admis entre 16 et 17 ans à l'ASE sont souvent en grande difficulté en particulier sur le plan de leur scolarité ou de leur formation et donc ne sont pas autonomes à 18 ans. Il est alors nécessaire de poursuivre la prise en charge comme la loi du 5 mars 2007 engage les départements à le faire jusqu'à 21 ans.

La mise en place du plan expérimental de prévention (PEP) devrait permettre de limiter l'évolution des crédits de la protection de l'enfance grâce au travail le plus en amont possible qui est conduit auprès des familles qui rencontrent des difficultés éducatives.

Les politiques mises en œuvre dans le domaine de l'éducation concernent non seulement le second degré avec les compétences départementales légales en faveur des collèges qui sont au cœur des préoccupations de notre institution, mais aussi des interventions nouvelles en faveur de l'action éducative ou de l'enseignement supérieur.

Les crédits en fonctionnement devraient s'élever à environ 25 M€ pour les dotations aux collèges publics et le forfait d'externat des collèges privés, pour des mesures d'accompagnement éducatif, un recours accru aux entreprises d'insertion pour le remplacement des personnels ATTEE et le maintien du dispositif « mobil'études 77 » en faveur de la scolarité des étudiants et à 5,5 M€ pour les dépenses d'entretien des bâtiments, matériels et installations.

La réflexion menée sur le collège du XXIème siècle a mis en exergue le concept d'établissement fonctionnel, bien inséré dans son environnement et concourant au bien être, à la santé et la sécurité des élèves.

Ces exigences conjuguées à une nécessaire optimisation des moyens, constitueront la toile de fond des programmes de construction et de rénovation des bâtiments. Les projets s'inscriront dans le processus de concertation qui met le collège en interaction avec son territoire.

Dès lors, compte tenu des nombreuses opérations lancées au cours des dernières années, les crédits pour le gros entretien et pour construire, étendre ou réhabiliter des collèges devraient s'élever à plus de 60 M€ et environ 9 M€ pour leur équipement.

Par ailleurs en matière d'enseignement supérieur, des crédits devraient notamment permettre le co-financement avec la Région d'une opération dédiée aux licences professionnelles sur le site universitaire de Sénart.

La politique jeunesse devrait connaître un confortement avec la poursuite du financement de l'opération « Sac'ados » ou de projets « jeunes ». Avec les crédits que le département consacre aux sports, essentiellement tournés vers les jeunes, une dotation totale de près de 7 M€ sera inscrite en fonctionnement alors qu'en investissement les crédits sports-jeunesse devraient atteindre environ 5,6 M€ en faveur des équipements sportifs d'accompagnement des collèges, les piscines et équipements aquatiques, la mise en conformité hygiène et sécurité des installations sportives et les équipements intercommunaux.

### **3.3 La solidarité sociale et territoriale**

Concernant la solidarité sociale, le premier champ d'intervention du conseil général est celui en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées qui devrait mobiliser au projet de BP 2009 plus de 196 millions d'euros en fonctionnement.

Ces crédits recouvrent pour l'essentiel l'accueil des personnes âgées en établissements (environ 36 M€ à prévoir pour 2009) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), que ce soit dans le cadre du maintien à domicile (environ 26,7 M€) ou dans le cadre de l'accueil en établissements pour environ 21 M€.

Les interventions départementales en faveur des personnes handicapées devraient prendre appui sur les dotations en faveur de l'accueil en établissements pour un montant estimé à plus de 75 M€ (cet accueil concernait 1775 bénéficiaires au 31/08/2008), sur l'allocation compensatrice pour tierce personne qui concerne près de 2 000 personnes et qui devrait être provisionnée pour environ 13 M€, sur la prestation de compensation du handicap (plus de 400 bénéficiaires) pour près de 8 M€ et, enfin, sur les services qui favorisent le maintien des adultes handicapés dans leur milieu habituel de vie tout en leur offrant une palette de services d'accompagnement pour près de 7 M€, tout le territoire départemental étant en passe d'être couvert en 2009. La subvention du Département en direction de la MDPH pourrait s'élever à plus de 4 millions d'euros en 2009.

Le budget pour l'insertion et l'habitat devrait s'établir à environ 93 M€ pour 2009, contre 87,1 M€ en fonctionnement au BP 2008. Cette forte progression intègre le passage du RMI au RSA à compter du 1er juillet 2009 pour un coût supplémentaire estimé au plus juste à 6 millions d'euros avec l'intégration de l'allocation de parent isolé (API) dans le dispositif du RSA.

En l'état actuel des informations données, il est inscrit une recette équivalente nouvelle en provenance de l'Etat pour compenser ce surcoût.

L'insertion mobiliserait près de 15 M€ à travers le financement de 80 actions C.L.I.L.E., des contrats aidés (près de 5 M€), des actions départementales dans le cadre du dispositif RMI ou hors RMI pour plus de 7,5 M€ environ (par exemple le financement des missions locales, les fonds de précarité, les associations caritatives...) et le FAJ.

Les interventions du département en faveur du logement sont comptabilisées d'abord en investissement avec des subventions aux opérateurs de logements sociaux qui visent surtout à développer l'offre de logements. En fonctionnement, l'insertion par le logement devrait se voir dotée de 5 M€ environ.

A côté de la solidarité sociale, le Département se préoccupe de la solidarité territoriale à travers sa politique contractuelle et l'aménagement numérique du territoire.

Construite sur la base de 6 types de contrats, la relation entre le Département et les territoires (communes et intercommunalités) se poursuivra en 2009 à travers les politiques contractuelles. L'aménagement et le développement local devraient mobiliser plus de 20 M€ de crédits d'investissement en 2009.

Enfin, le développement numérique du territoire demeurera en 2009 au cœur des préoccupations du Département. Alors que la phase de travaux de la DSP de Sém@for s'achève, il conviendra de porter une attention particulière au traitement des zones blanches et au raccordement de bâtiments départementaux, d'étudier les conditions de l'extension du réseau très haut débit et de définir une politique de développement des usages qui pourraient faire l'objet de partenariats avec les communes et intercommunalités.

### **3.4 L'agenda 21 départemental**

Les priorités 2009 ci-dessus présentées s'inscrivent toutes dans les engagements du Conseil général qui figurent au programme d'actions de l'Agenda 21 seine-et-marnais.

C'est par exemple la mobilité qui participe de la réponse au défi de la croissance car les crédits qui y seront consacrés aident les Seine-et-Marnais à mieux répondre à leurs besoins de déplacement.

C'est également le cas des dotations qui seront consacrées à répondre au défi de la solidarité, pour tous les âges et envers les populations les plus fragilisées, mais aussi au défi de la jeunesse avec les politiques départementales pour le partage des connaissances, la formation.

L'agenda 21 c'est aussi renforcer l'engagement du Conseil général sur la voie du développement durable à travers sa politique des ressources humaines, ses choix relatifs aux bâtiments départementaux ou la démocratie participative illustrée en 2008 par la mise en place du conseil des jeunes seine-et-marnais.

### **3.5 Les équilibres financiers dans lesquels s'inscrira le projet de budget 2009.**

Au total, le projet de budget primitif 2009 devrait présenter une structure de financement très améliorée par rapport au budget primitif 2008 en dégagant une épargne nette sur la section de fonctionnement en forte augmentation.

Il s'agit en effet de préserver la capacité d'investissement de notre département en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement qui ont connu une forte hausse au cours des exercices passés sous l'effet mécanique de la hausse des frais de personnel dans le cadre de la poursuite de la décentralisation (transfert des personnels TOS des collèges et des agents de la DDE pour les routes nationales confiées aux départements).

Les dépenses de gestion présentent en effet depuis 2004 le profil suivant (hors frais financiers) :

CA 2004 : 570,6 M€  
CA 2005 : 625,2 M€ (+ 9,6 %)  
CA 2006 : 681,6 M€ (+ 9,0 %)  
CA 2007 : 742,6 M€ (+ 8,9 %)  
Crédits 2008 : 842,2 M€ (+ 13,4 %)

Compte tenu de la hausse prévue de l'encours de dette au 31 décembre 2008 (820 M€ environ) par rapport à celle au 31 décembre 2007 (740 M€), soit une hausse de 80 M€ de l'encours, les frais financiers 2009 devraient être provisionnés à hauteur de 35 M€ environ contre 34,2 M€ au BP 2008, somme portée à 35,6 M€ après la DM 2 de 2008. La hausse est donc contenue dans un contexte très volatile mais dont l'orientation est dorénavant une détente forte sur les taux, l'économie entrant dans une phase de stagnation sinon de récession, avec une inflation faible.

Notre collectivité devra donc ajuster la progression de ses dépenses de fonctionnement pour freiner la dégradation de l'épargne qui a eu lieu en 2008 du fait principalement des charges de décentralisation insuffisamment compensées.

L'objectif est de contenir en 2009 l'évolution des dépenses de gestion, hors frais financiers, aux alentours de 5,5 %.

Cet objectif permettra de maintenir à un haut niveau les dépenses d'équipement avec des crédits d'intervention (hors remboursement de la dette en capital) qui devraient être ouverts à hauteur de 230 M€ environ.

Il est en effet important de ne pas ajouter de la crise à la crise en ralentissant le rythme d'équipement du département et alors que les attentes sont fortes.

La dette en capital sera provisionnée pour 59 M€ environ, contre 55 M€ au BP 2008, cette progression provenant du vieillissement du stock de dette et de la souscription du volume supplémentaire d'emprunt 2008 qui fera l'objet d'un amortissement traditionnel, sans différé.

Il s'agit en effet de permettre au département de retrouver des marges de manœuvre sur la dette dès que possible.

Le projet de BP 2009 devrait présenter un niveau d'épargne sur la section de fonctionnement en très sensible augmentation par rapport au montant de 66 M€ du BP 2008 et dépasser sensiblement 90 M€.

Ce faisant, le besoin budgétaire d'emprunt devrait être réduit également sensiblement pour être ramené de près de 192 M€ au BP 2008 à environ 140 M€, soit une baisse de 27 %.

Compte tenu de cette situation, pour faire face au désengagement de l'Etat envers les collectivités locales, et en cas de refus persistant de sa part de ne pas compenser à un juste niveau les transferts de compétences, il n'y aurait d'autre recours qu'un ajustement aussi modéré que possible du niveau de la fiscalité départementale afin de maintenir le haut niveau de service et d'équipement attendu par la population Seine-et-Marnaise.

Telles sont les orientations budgétaires que je vous propose pour 2009 et pour lesquelles je vous remercie de bien vouloir me donner acte après en avoir débattu.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 7/01 des rapports soumis à la commission  
n° 7 - Finances

Rapporteur : M. TURBA  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 30 Janvier 2009

OBJET : Orientations budgétaires pour l'exercice 2009.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L. 3312-1,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

**DECIDE**

de donner acte au Président du Conseil Général de la communication de ses orientations budgétaires pour l'exercice 2009.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

